

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 5 novembre 2018, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 10.

177-11-18

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de

Appuyée par

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en en laissant le varia ouvert



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 5 novembre 2018 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018
- 4. Administration et finances**
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Dépôt des états comparatifs
 - 4.3. Desjardins – Modification de la convention d'adhésion AccèsD Affaires
 - 4.4. Offre d'accompagnement du MAMOT
 - 4.5. Demandes de financement
 - 4.5.1. Carrefour des Générations du Grand Daveluyville
 - 4.5.2. Centre prévention suicide
 - 4.5.3. Association Régionale de Loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec
- 5. Sécurité publique**
- 6. Travaux publics**
 - 6.1. Asphalte chaud – Octroi contrat
 - 6.2. Travaux de voirie
 - 6.3. Programmation TECQ 2014-2018
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Aménagement et urbanisme**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1. Bibliothèque - Représentants
 - 9.2. La Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits
- 10. Sujets divers**
 - 10.1. Tour d'observation – recherche de partenaires financiers
- 11. Varia**
- 12. Rapport des élus**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de la séance**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 SEPTEMBRE 2018**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 est reportée à la prochaine séance

178-11-18

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 en s'assurant que le nom de M. Éric Girard soit dans la liste des conseillers présents à la séance.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

179-11-18

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	
Taxes	12 148,36 \$
Permis	160,00 \$
Location salle	1 692,50 \$
OSBL Site Touristique	1 044,62 \$
Infraction / amendes	180,00 \$
Divers	0 \$
Total	15 225,48 \$

Dépenses	
Paies élus	2 242,06 \$
Salaires employés	3 812,81 \$
Comptes payés	1 500,74 \$
Comptes à payer	30 693,95 \$
Total	38 249,56 \$

Adoptée

180-11-18

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code Municipal du Québec* indique que la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE Le premier état comparatif compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE Le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les états financiers comparatifs déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que les états comparatifs se résument à ce qui suit :

1^{er} état comparatif – du 1^{er} janvier au 30 septembre

	Réalisation 2018	Réalisation 2017
Revenus	664 961,67 \$	466 951,40 \$
Dépenses	(404 824,13 \$)	(332 990,50 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(43 701,51 \$)	(149 793,46 \$)
Surplus (déficit)	216 436,03 \$	(15 832,56 \$)

2^e état comparatif – pour l'année 2018

	Budget	Réalisations prévues
Revenus	604 744,22 \$	702 732,93 \$
Dépenses	(590 244,22 \$)	(677 652,58 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(14 500,00 \$)	25 419,44 \$
Surplus (déficit)	0,00 \$	50 499,79 \$

Adoptée

181-11-18

4.3 DESJARDINS – MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION ACCÈSD AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une correspondance de *Desjardins Entreprises* indiquant qu'il y a des modifications à la convention d'adhésion AccèsD Affaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la nouvelle Convention d'adhésion AccèsD Affaires.

Adoptée

182-11-18

4.4 OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 4 septembre dernier avec M. Dominic Duval et Mme Caroline Lalonde de la direction régionale du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), les élus ont exprimé le désir d'être accompagnés afin de trouver des pistes de solutions pour traverser la situation de conflit actuelle;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Duval a fait parvenir une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service comprend des rencontres individuelles et des rencontres de groupe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de la direction régionale du MAMOT et ainsi leur demander leur accompagnement.

Adoptée

4.5 DEMANDES DE FINANCEMENT

183-11-18

4.5.1 CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS DU GRAND DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE *le Carrefour des Générations du Grand Daveluyville* a fait une demande de financement pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU' environ 14 % de la clientèle du *Carrefour des générations du Grand Daveluyville* provient de la municipalité de Maddington Falls.;

CONSIDÉRANT QUE *le Carrefour des générations du Grand Daveluyville* est un acteur important du changement social et de l'amélioration des conditions de vie et qu'il répond à des besoins réels des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De contribuer financièrement, pour l'année 2019, à la mission du *Carrefour des générations du Grand Daveluyville* pour un montant de 450 \$, soit environ 1 \$ par citoyen.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la dépense.

Adoptée

184-11-18

4.5.2 CENTRE PRÉVENTION SUICIDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande d'aide financière du *Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière.

Adoptée

185-11-18

4.5.3 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a reçu une demande d'aide financière de la part de *l'Association Régionale de Loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls ne contribuera pas financièrement à leur demande d'aide financière.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

186-11-18

6.1 ASPHALTE CHAUD – OCTROI CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offre sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO), portant le titre Asphalte chaud – Octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ASPHALTE CHAUD

Jeudi le 1^{er} novembre 2018

Lieu : Bureaux municipaux
86, route 261, Maddington Falls

Présences : DG / St Stéphanie Hinse
Témoins Ghislain Brûlé, maire
Gaétan Tremblay, employé de voirie

À 10 h 05, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission asphalte »

Asphalte chaud	Construction & Pavage Portneuf inc.	Pavage Centre Sud du Québec	Sintra inc. Région Mauricie / Centre-du-Québec
Montant total de la soumission (avant taxes)	181 448,36 \$	191 812,50 \$	178 080,38 \$

Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'asphalte chaud à l'entreprise Sintra inc.- Région Mauricie/Centre-du-Québec.

D'autoriser les travaux suite à la réception des documents inscrits dans l'appel d'offre à l'article **1.9 Autres documents requis lors de la signature du contrat.**

Adoptée

187-11-18

6.2 TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit dépenser les sommes des subventions qu'elle a reçu pour des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux doivent être effectués avant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer les travaux suivants :

- Asphaltage du rang de la Rivière sur 1,25 km (179 772 \$) – financé par la TECQ
- Asphaltage du ponceau dans le rang 11 (7 190 \$) – Financé par le PAV
- Reconfiguration des pentes du chemin de la 1^{ère} et 2^e avenue au Lac Ginette (projet à l'étude par les ingénieurs) (11 415 \$) – financé par la TECQ

- Rechargement des rues du Lac Ginette (14 000 \$) – Financé par le PAARRM
- Rechargement du début du chemin Roussel (5 530 \$) – Financé par le PAV

Que des offres de services soient demandées pour le rechargement.

Adoptée

188-11-18

6.3 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

189-11-18

9.1 BIBLIOTHÈQUE - REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE la convention signée avec le Réseau Biblio -Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CRSBP) prévoit que le conseil municipal doit nommer annuellement deux représentants désignés pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Mme Eve-Lyne Marcotte, représentante de la Municipalité et M. Ghislain Brûlé, représentant substitut de la Municipalité auprès du CRSBP.

Adopté

190-11-18

9.2 LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE ET LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls est Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

QUE le comité de MAE, organise une marche aux flambeaux avec les enfants afin de souligner cette journée.

Adopté

10. SUJETS DIVERS

191-11-18

10.1 TOUR D'OBSERVATION – RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Mercier et M. Fabien Pelletier ont fait la présentation du projet de construction d'une tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 09-01-17, autorisant une contribution municipale maximale de 25 000 \$ pour la construction de la tour;

CONSIDÉRANT QU' une recherche de partenaire financier auprès des entreprises peut être faite pour combler le montant maximal de 25 000 \$ prévu et ainsi diminuer les frais pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains élus aimeraient commencer les recherches de partenaires financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Suite à des discussions, la décision passe au vote :

Les conseillers pour la recherche de partenaires financiers :
Mme Diane Mercier et M. Fabien Pelletier

Les conseillers contre la recherche de partenaires financiers :
Mmes Eve-Lyne Marcotte et Denise Houle, MM. Éric Girard et Gaétan Légaré.

Les conseillers contre la recherche de partenaires financiers aimeraient une consultation publique pour connaître l'opinion de la population avant de donner leur accord pour la poursuite des procédures dans ce dossier.

Refusée

11 VARIA

- Mme Diane Mercier informe les personnes présentes que *le Brunch des deux maires* aura lieu le 2 décembre prochain. Les conseillers ont décidé de vendre les billets 5 \$ au lieu de les donner afin de diminuer les coûts de la Municipalité pour cet activité.
- Mme Eve-Lyne Marcotte s'informe auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur certains dossiers dont le remboursement des frais auprès du CN pour le feu causé par un train et savoir si les arbustes sur la route 261 ont été coupés.
- Mme Eve-Lyne Marcotte mentionne également à l'assistance que la demande d'éclairage pour le stationnement du bureau municipal est en attente de prix pour les options proposées et que la Municipalité, ainsi que la MRC, n'ont aucune responsabilité face à l'agrile du frêne.

12. RAPPORT DES ÉLUS

192-11-18

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Brûlé demande la levée de l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier

Que la séance soit levée à 21 h 35.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière